Réf. Farde e-Assemblées : 2625052

N° OJ : **43**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

**Objet :** Sports.- Libération de crédits pour un montant total de 22.000,00 EUR et subside complémentaire.- Asbl Ecole de Sports de l'ULB : 36.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Ecole de Sports de l'ULB;

Vu les crédits prévus aux articles 76410/33101 et 76410/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : La diminution du montant de 400.000,00 EUR initialement prévu à différents bénéficiaires pour l'achat de Chèques-Sport à la firme Pluxee Belgium est adoptée et ce à concurrence de 378.000,00 EUR.- Article 76410/33101 du budget ordinaire 2024.

Article 2 : Octroyer un subside complémentaire pour un montant de 36.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Ecole de Sports de l'ULB pour l'organisation des stages dans le cadre des Vacances Sportives.

Article 3 : La dépense sera engagée à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :